

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
11 12 2023

Date de convocation :
04 12 2023

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 8
Absents :
Excusés : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre).

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gêrôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 22 - 23 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document préparatoire au Débat d'orientations budgétaires (DOB). Ils sont tous deux obligatoires pour le SMDL. Il est transmis aux élus membres du comité syndical ainsi qu'aux EPCI, préalablement à la tenue du DOB. Il doit être transmis en Préfecture avec la délibération actant de la tenue du DOB.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
3. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe.

Le président rappelle que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du syndicat et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé au conseil syndical d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2024 qui sera soumis au vote de l'assemblée début 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES PRESENTS

RENDU EXECUTOIRE

Pour extrait conforme,

A Dole, le 11 DECEMBRE 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



Accusé de réception en préfecture
039200008368-20231
Date de rétrotransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

Etienne CORDIER
1/1